



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Juridiques
Service Contentieux
Tél. 04 94 36 36 74

Visa de M. Christophe LOGEAIS,
Directeur des Affaires Juridiques

Visa de Sandie L'HERMITTE
Chef du Service Contentieux

Affaire suivie par Marion GUILLEMANT
Conseiller Juridique

DECISION MUNICIPALE N° 2023/171/A.J.

DECISION

PRISE PAR MADAME JOSEE MASSI, MAIRE DE TOULON, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

OBJET : Requête en référé suspension devant le Tribunal Administratif de Toulon n° 2304138 en annulation de l'arrêté du 27 mars 2023 délivrant le permis de construire n° PC 083 137 22 C0169. (CTX 2023-35).

La Ville de TOULON, représentée par Madame Josée MASSI, Maire de TOULON, soussignée, décide d'ester en Justice, en défense, dans l'affaire visée en objet. La SCP IM AVOCATS, Avocats, domiciliée 23, rue Peiresc, 83000 TOULON, sera le représentant légal de la Commune, en application de la délibération du 3 mai 2023, enregistrée sous le n° 2023/359S, prise conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'arrêté n° 23/AR/55 en date du 3 mai 2023.

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE 30 JAN. 2024

Pour le Maire de Toulon
L'Adjoint délégué
Robert CAVANNA



TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE LE 01 FEV. 2024

PUBLIE LE 01 FEV. 2024



Acte à classer

2023171AJ

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-02-01T14-09-03.00 (MI250686625)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20240130-2023171AJ-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : DECISION MUNICIPALE 2023/171/AJ DU 30 01 2024 en référé suspension
Date de décision : 30/01/2024



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DAJ SC 2023 171 AJ du 30 01 2024.PDF](#) **Multicanal :** Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé Date 01/02/24 à 14:09

Par [DUPONT ID Stéphanie](#)

Transmis Date 01/02/24 à 14:09

Par [DUPONT ID Stéphanie](#)

Accusé de réception Date 01/02/24 à 14:13